

# ANGRESSE

**BULLETIN MUNICIPAL**  
**N° 36**

**04 | FINANCES**  
04 - Fonctionnement - Investissement  
06 - Bilan Financier Zone Artisanale Tuquet III  
07 - Taxes foncière et habitation  
08 - Taxe de séjour

**10 | ESPACES VERTS**  
10 - Tonte différenciée - Jachère fleurie - Zéro produit phytosanitaire

**11 | COMMISSION DE TRAVAUX ET VOIRIE**

**13 | PROJETS EN COURS**  
Pumptrack

**13 | COMMUNICATION**  
12 - Site internet  
13 - Panneau Pocket

**14 | ALSH**  
14 - Le jardin pédagogique  
14 - Le cadeau des enfants de l'ALSH de Jean Cazenave

**15 |**  
15 - Petit rappel règlementaire et législatif  
15 - Frelon Asiatique

**16 | PERSONNEL COMMUNAL**

**18 | NOS ASSOCIATIONS**  
18 - Angresse sport pelote  
19 - Sauvons nos Barthes  
20 - Le comité des fêtes d'Angresse  
20 - 3A  
21 - ARA  
21 - Angresse Gym Club  
21 - l'A.D.A.M.A.I.D.  
22 - Les copains d'abord VTT  
22 - Judo Shiaï Club  
23 - Brasil Sunshine  
23 - Les Arts d'Angresse  
24 - Tennis Club Angresse

**25 |**  
25 - Le CCAS  
26 - Numéros utiles - Jeu  
27 - Action Culture

## Le mot du maire



Cher(e)s angressois(e)s

**D**ans le précédent bulletin je formulais des vœux d'une sortie de crise sanitaire mais malheureusement cette pandémie bouleverse toujours nos vies depuis bientôt 2 ans, nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires.

A l'heure où j'écris ces mots, les semaines à venir sont encore remplies d'incertitude et de désarroi pour les entreprises, les commerces, les associations, le milieu sportif et le monde culturel.

Sachez que l'ensemble du personnel communal veille au mieux, à faire de notre commune, une commune dans laquelle on peut trouver un peu de quiétude, et pour cela je les en remercie très sincèrement.

Rien n'est parfait et ne le sera jamais, les attentes de chacun d'entre nous étant souvent bien différentes.

Rien non plus n'est facile dans notre école pour l'équipe enseignante, à la restauration scolaire et dans nos activités périscolaires. L'ensemble du personnel a su s'adapter et continue, au fil des impératifs sanitaires, à déployer une énergie positive pour le bien-être de nos enfants qui, eux-mêmes, mettent à cœur et avec bonne humeur à appliquer des règles parfois contraignantes.

Malgré toutes ces incertitudes, il faut espérer en une année plus sereine dans les prochains mois. Soyons attentifs à ceux qui nous entourent, continuons de soutenir nos commerces par nos achats locaux, soyons prêts à redémarrer avec nos associations et prenons chacun notre place pour y arriver.

En ce début 2022, nous établissons le bilan de l'année écoulée et travaillons sur les perspectives possibles de réalisations pour l'année et les années à venir. Il y a beaucoup à faire.

En tant qu'habitant, bien entendu chacun a des envies et des axes qu'il pense prioritaires. Nous serons toujours attentifs à vos idées et remarques constructives.

Comme vous avez pu le constater nous avons dynamisé l'information locale par des moyens modernes de communications, tout d'abord via le site internet de la commune et ensuite par la nouvelle application « panneau pocket ». Mais je vous sais aussi très attachés au bulletin municipal qui reste un temps de lecture privilégié destiné à vous apporter des nouvelles des divers acteurs de notre commune, notamment les articles de nos associations, que je remercie, elles montrent le dynamisme et l'engagement des habitants pour la vie Angressoise.

Je souhaite remercier nos habitants qui dans une large majorité, respectent toutes les préconisations dans un esprit citoyen.

Vous faites preuve d'une grande capacité de résilience.

Continuez à prendre soins de vous, à préserver votre santé.

C'est essentiel.

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2022, car à l'instant où nous rédigeons cet édit, je ne suis pas encore certain de pouvoir vous réunir pour la traditionnelle et conviviale cérémonie de présentation des vœux.

Bonne lecture

 **Philippe SARDELUC**


## Fonctionnement

Cette année très particulière, l'est aussi au niveau des finances de la Commune. En effet, la crise sanitaire a impacté nos recettes (baisse du revenu de nos locations, baisse de fréquentation de l'Alsh, avec plusieurs périodes de fermeture), mais également nos dépenses : baisse de presque tous les postes, sauf entretien (achats de nombreux produits désinfectants et masques, matériel de protection) et personnel.

<i>Recettes</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Atténuations des charges	6 205	6 880
Produits des services, domaine et vente diverses	48 040	38 653
Impôts et taxes	1 041 503	1 066 028
Dotations, subventions, et participations	222 231	237 790
Autres produits de gestion courante (dont 255 086€ ZA Tuquet)	62 009	306 244
Produits financiers	9	9
Produis exceptionnels (dont 44 000€ vt immo)	5 000	48 878
Excédent de fonctionnement reporté	44 161	68 953
<b>Totaux</b>	<b>1 429 159</b>	<b>1 773 435</b>

<i>Dépenses</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Charges à caractère général	340 789	239 496
Charges de personnel et frais assimilés	536 283	610 353
Autres charges de gestion courante	148 756	145 710
Charges financières	38 773	33 846
Charges exceptionnelles	2 000	0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 606	95 872
<b>Totaux</b>	<b>1 120 203</b>	<b>1 125 278</b>

<b>Excédent fonctionnement</b>	<b>308 953</b>	<b>648 158</b>
--------------------------------	----------------	----------------

 Nous obtenons cet excédent de fonctionnement, grâce à la clôture du budget annexe "Zone Artisanale Tuquet III" et au virement du solde de 255 086€, auquel il faut ajouter la vente du fond de commerce des Platanes, pour 44 000€.

# Investissement

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

<i>Recettes</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalisé 2020</i>
Construction Gymnase Mur à Gauche	398 441	119 532
Local ACCA lieu-dit Tuquet	21 000	21 000
Non individualisé	1 390 918	1 302 053
Opération financière	2 099 125	1 747 901
<b>Totaux</b>	<b>3 909 489</b>	<b>3 190 486</b>

<i>Dépenses</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalisé 2020</i>
Construction Gymnase Mur à Gauche	1 383 410	35 700
Local ACCA lieu-dit Tuquet	10 054	10 054
Construction Terrain de Grands Jeux	510 000	0
Construction Tennis Couverts	9 709	2 202
Non individualisé	1 861 124	1 545 774
Opération financière	135 187	135 187
<b>Totaux</b>	<b>3 909 484</b>	<b>1 728 917</b>

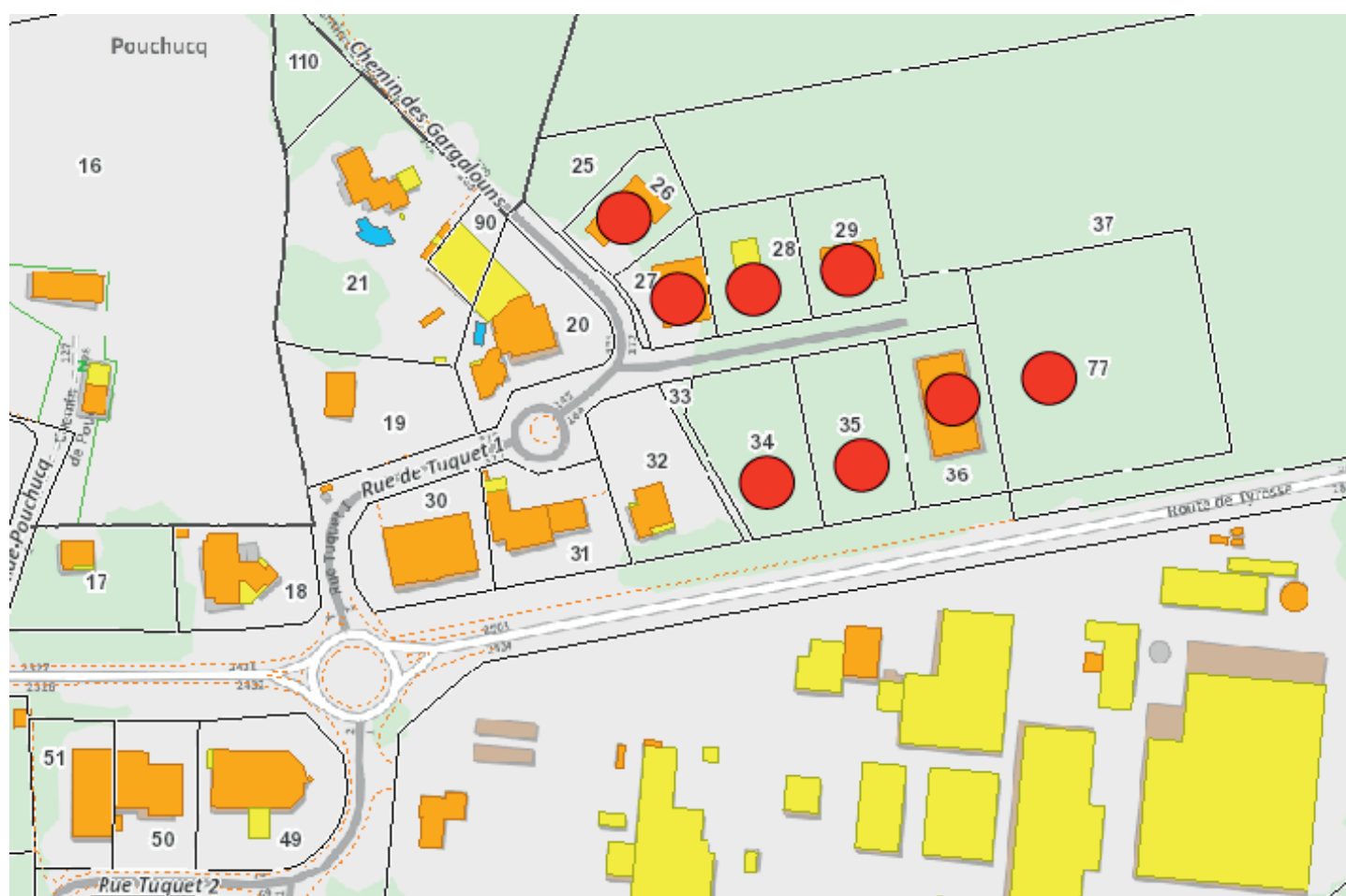
<i>Excédent d'investissement</i>	0	1 461 569
----------------------------------	---	-----------

**i** Cet excédent d'investissement provient du programme du collège et alentours, qui est toujours en cours : comme vous pouvez le voir entre ce qui a été réalisé au 31/12/20, et ce qui a été budgétisé, il reste des règlements à effectuer et des subventions à percevoir. Nous espérons pouvoir boucler ce programme avant le 31/12/2021.

## Bilan financier budget annexe Zone Artisanale Tuquet III

**E**n 2013, à la demande de plusieurs artisans, le Conseil Municipal a décidé d'agrandir la Zone Artisanale du Tuquet. La Commune a donc procédé à l'aménagement d'une Zone dont elle était propriétaire. La vente de ces terrains s'est étalée de 2016 à 2020.

Le montant des travaux d'aménagement de cette zone s'est élevé à 130 914€. Le total des ventes a rapporté 696 062€. Ce budget annexe, clôturé en 2020, a permis un bénéfice global de 565 148€.



Lots Tuquet III

## Informations taxes locales

La taxe d'habitation est en cours de suppression pour les résidences principales : 80% des contribuables les moins aisés ne paient plus cette taxe depuis 2020. Les autres la voient diminuer progressivement : ils paient 70% de leur TH cette année, puis 35% en 2022, pour la dernière année.

Cette suppression représente un allègement de la pression fiscale de l'ordre de 723€ en moyenne par foyer.

Les taxes locales (foncières et habitations) représentent une partie importante des recettes de fonctionnement des communes. Pour Angresse, cela équivaut à la moitié de nos recettes de fonctionnement.

L'état, pour pallier ce manque de recettes, va transférer la part départementale de la taxe foncière aux communes : le calcul au dos de l'avis d'imposition, indique la part qui revient à la commune, celle qui revient à l'intercommunalité, et celle au département. A partir de 2021, la part du département reviendra aux communes. Lors du vote du budget 2021, le conseil municipal a voté le nouveau taux à appliquer pour le calcul de la TF à partir de 2021 : pour cela, il a additionné l'ancien taux communal + le taux du département, auquel il a ajouté 2 points :  $19.88 + 16.97 + 2 = 38.85 \%$

Cette légère augmentation, de l'ordre d'une cinquantaine d'Euros pour une propriété "moyenne" augmentera d'environ 40 000€ les recettes de fonctionnement. Comme cela a déjà été évoqué sur les précédents bulletins municipaux, malgré toute la vigilance que nous apportons à nos dépenses de fonctionnement, ces dernières vont augmenter au fur et à mesure du développement de la commune, et de l'augmentation des équipements.

### Rappel :

- Taxe d'habitation → payée par les personnes occupant le local au 1er janvier
- Taxe foncière → payée par les propriétaires

### Calcul de la taxe :

- Taxe foncière → valeur locative X taux voté par le conseil municipal
- Taxe d'habitation → valeur locative /2 X le taux voté par le conseil municipal

### Rappel des taux :

- Taxe foncière en 2010 : 19.88% (10 ans au même taux)
- TH en 2010 : 17.11% puis augmentation en 2016 : 17.46%

TH : Taxe d'Habitation - TF : Taxe Foncière

## La taxe de séjour



**L**a commune d'Angresse a institué la taxe de séjour depuis le 01 janvier 2021.

Cette taxe sert à financer l'ensemble des opérations destinées à favoriser l'attrait touristique, la protection et gestion des espaces naturels de la Commune.

Toutes natures d'hébergements à titre onéreux sont concernées (résidences, meublés, gîtes, chambres d'hôtes...). Le redevable est la personne qui séjourne sur le territoire de la commune.

La taxe de séjour a pour objectif de ne pas faire supporter au seul contribuable local les frais liés au tourisme. Les recettes de la taxe de séjour sont entièrement affectées à la promotion du tourisme de la collectivité perceptrice (Article L. 2333-27 du CGCT).

Elle présente un intérêt pour tous. Pour la collectivité, en matière de développement et de promotion de l'offre touristique. Pour le touriste qui profite des infrastructures à un faible surcoût. Pour l'hébergeur qui bénéficie de la promotion de la destination.

La taxe de séjour s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune. Elle est due par les clients majeurs.

**Vous êtes particulier, propriétaire ou locataire d'un bien immobilier sur la commune d'Angresse loué en meublé de courte durée ?**

**La déclaration d'un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non, est obligatoire.**

La commune s'est dotée d'un logiciel permettant un suivi

des opérations liées à la taxe de séjour.

Les propriétaires proposant à la location un meublé de tourisme ou une chambre ont l'obligation d'en faire la déclaration et de s'enregistrer dans un premier temps.

Cette formalité doit s'effectuer de manière dématérialisée sur le site **declaloc.fr**.

Une fois cette déclaration faite, le propriétaire recevra automatiquement sur son mail un récépissé d'enregistrement, en parallèle, la taxe de séjour recevra copie de ce récépissé qui lui permettra de créer un compte sur la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour.

**Cette plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour vous offre la possibilité d'effectuer vos déclarations en ligne : [angresse.taxesejour.fr](http://angresse.taxesejour.fr)**

- Consulter / modifier vos informations personnelles et celles concernant vos hébergements
- Mettre à jour les périodes de fermeture de vos établissements
- Tenir votre registre mensuel du logeur
- Adresser votre déclaration mensuelle et visualiser vos précédentes déclarations
- Editer un reçu de séjour pour vos hôtes
- Consulter la Foire Aux Questions
- Consulter les documents à votre disposition
- Contacter votre référent taxe de séjour
- Editer / imprimer des états récapitulatifs sur les périodes de votre choix

Après validation de votre déclaration, les particuliers ont la possibilité de payer en ligne par carte bancaire de manière sécurisée, ou par chèque directement en mairie.

**La période de collecte pour 2022 selon la délibération du conseil municipal du 10 septembre 2021 :**

- Du 1er janvier au 31 mai : à déclarer avant le 16 juin
- Du 1er juin au 30 septembre : à déclarer avant le 16 octobre
- Du 1er octobre au 31 décembre : à déclarer avant le 16 janvier N+1

Les tarifs de la taxe de séjour sont fixés pour chaque nature d'hébergement et en fonction du classement ou non, par personne et par nuit.



**En cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée, le maire adresse aux logeurs, aux hôteliers, aux propriétaires, aux intermédiaires et aux professionnels mentionnés aux I et II de l'article L. 2333-34 une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.**

**Faute de régularisation dans le délai de trente jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition. Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0,20 % par mois de retard.**

**Les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat.**

### **Information très importante sur le classement des hébergements touristiques :**

En tant qu'hébergeur, vous pouvez faire classer votre hébergement.

**Le classement des meublés de tourisme est fortement recommandé car il présente plusieurs avantages :**

- Il vous permet de bénéficier d'une fiscalité intéressante, à savoir un abattement forfaitaire de 71 % sur le revenu locatif, contre 50 % pour les hébergements non-classés.
- Une garantie de qualité pour vos clients.
- Une communication possible sur les supports officiels et sur les sites internet des Offices de Tourisme et Comité Départemental du Tourisme des Landes.
- Une adhésion possible à la place de marché départementale en ligne permettant au client de valider son séjour.
- Il comporte 5 catégories allant de 1\* à 5\*.
- Il est valable 5 ans.
- Il favorise la lisibilité et la fiabilité.

La programmation de la visite vous sera proposée à réception du bon de commande (un bon de commande par demande de classement) accompagné du règlement par chèque 216 € l'ordre du CDT des Landes à l'adresse suivante :

CDT des Landes  
4 avenue Aristide Briand  
40000 Mont-de-Marsan

**Votre référent : Monsieur Swann FEL / swann.fel@cdt40.com/ 05 58 06 89 89**

- La visite se fait sur rendez-vous en présence du propriétaire ou de son mandataire.
- A l'issue de la visite, et conformément aux dispositions réglementaires, l'organisme établit le dossier complet sous un délai d'un mois maximum qui comprend :
  - L'attestation de visite
  - La grille de contrôle
  - La décision de classement
- Le loueur du meublé ou son mandataire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception de ce certificat de visite pour refuser la proposition de classement.
- A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement mentionné sur le document intitulé Décision de classement est validé.
- La décision de classement doit être affichée dans le meublé.
- Le classement est valable pour une durée de 5 ans.
- Le classement des meublés de tourisme est indépendant de toute autre démarche commerciale.

** Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe de la taxe de séjour à l'adresse courriel suivante : [angresse@taxesejour.fr](mailto:angresse@taxesejour.fr).**

## Tonte différenciée - Jachère fleurie - Zéro produits phytosanitaires

**D**epuis plusieurs années maintenant nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires, nous devons donc changer nos habitudes progressivement et nous adapter.

Tout d'abord nous voyons le changement au cimetière, l'herbe s'installe petit à petit et recouvre la quasi-totalité de l'espace.

Pour toute la gestion des espaces verts cela se complique un peu et nous devons accepter certains changements. Pour faire face à une surcharge de travail notre équipe a été renforcée pour mettre en place une nouvelle organisation.

Comme vous l'avez constaté cette année écoulée fut une année test pour nous, certaines choses ont fonctionné d'autres moins.

**Pour la tonte de l'année à venir un planning va être défini en 3 zones :**

**La première :** Le centre bourg entre les deux ronds-points, autour de l'église et de l'école une tonte sera prévue à peu près toutes les semaines.

**La deuxième :** Dans tous les lotissements une rotation sera prévue toutes les trois semaines.

**La troisième :** dans les espaces extérieurs, les bosquets, circuits pédestres mise en place d'une tonte raisonnée avec 3 passages par an ou plus si nécessaire

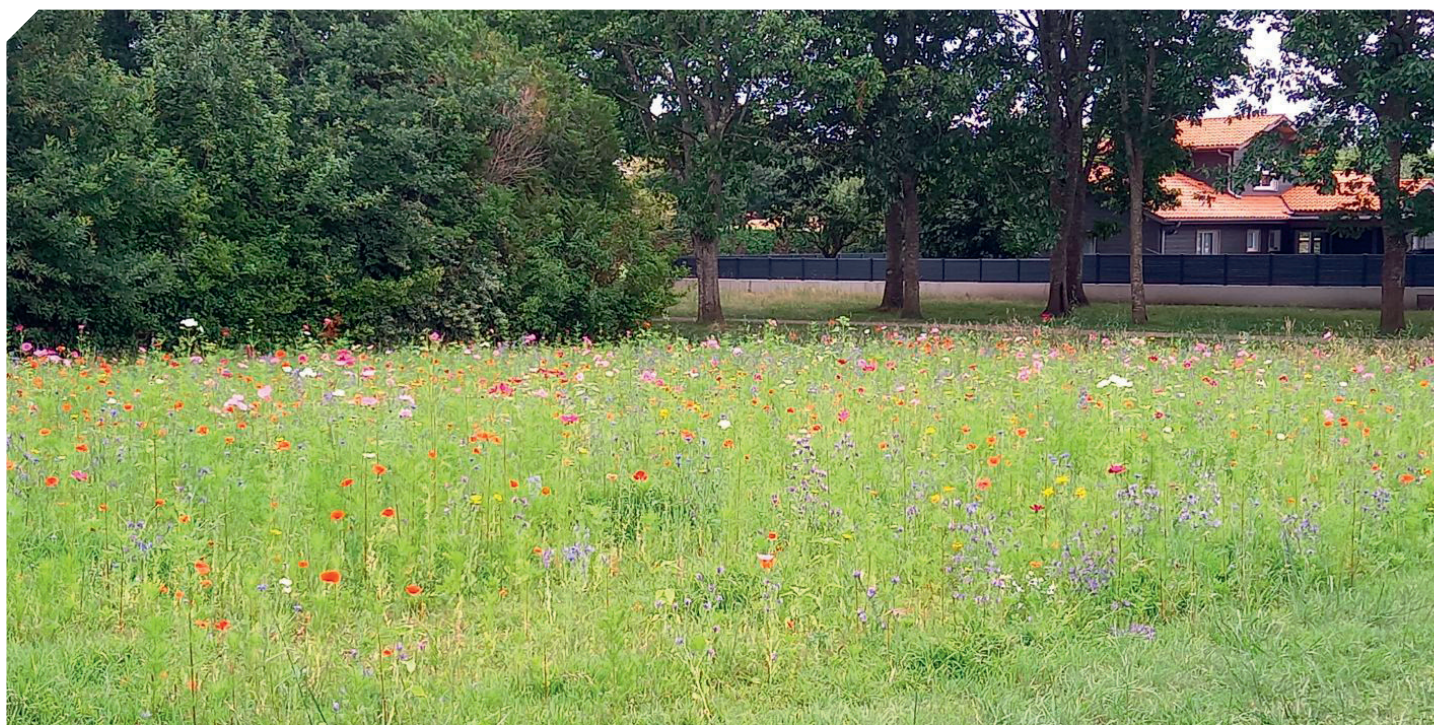
**Tonte :**

Pour des raisons sécuritaires, et techniques afin de préserver l'état de clôtures privées, une bande d'environ 20 cm ne sera plus tondue aux abords de vos clôtures.

Un achat de matériel est en cours pour gagner du temps et faciliter le travail de nos agents.

**En complément** et après un premier test cette année, **des jachères fleuries** seront semées autour du cimetière, (où elle a bien fonctionné) mais aussi à la plaine de Minjacq, rue d'Amaniou, route de Minjacq, route de Seignosse, chemin de la fontaine pour le plus grand bonheur de nos abeilles.

Sans oublier l'entretien de nos espaces boisés qui demande toute notre attention. Les arbres poussent considérablement dans certains lotissements et une taille s'impose avec des priorités qui restent à définir. Autour du terrain grand jeu du collège, des pins ont été abattus pour libérer l'espace, faciliter l'entretien du terrain synthétique. D'autres essences d'arbres vont être plantées cet hiver pour les remplacer.



*Jachère fleurie*

## Commission de travaux et voirie



**L**e fil rouge donné par M. le Maire à été en début d'année la sécurisation, l'entretien, la mise aux normes de bâtiments communaux existants et la formation du personnel.

Un groupement de commande élaboré par macs en début d'année et auquel nous avons adhéré reprenant les thèmes déjà abordés (contrôles électriques, gaz, fioul, appareils de levage, machines de tonte, équipement de lutte incendie, installation sportives, aire de jeux, porte et portail électriques, contrôle de la qualité de l'air aux écoles) apporte des solutions en qualité de maintenance moins onéreuses et pérennes.

Comme chaque année, la période estivale est mise à profit par l'équipe technique de la commune et les entreprises pour réaliser les travaux d'embellissement et de maintenance des bâtiments scolaires.

Cette année, les travaux se sont concentrés essentiellement dans l'école maternelle, priorité pour la commission travaux. Le bâtiment avait un réel besoin de rafraîchissement. Les travaux de ravalement ont donc été pensés en deux phases : dans un premier temps, réalisation cet été des travaux de peinture de la partie intérieure (côte cour) ; la deuxième phase, prévue courant 1er trimestre 2022, concernera la partie extérieure du bâtiment.

Les travaux de cet été ont été également dédiés à l'installation d'une alarme PPMS non seulement dans l'école maternelle mais aussi du côté de l'école primaire. Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté » est un dispositif réglementaire avec la mise en place du protocole anti-intrusion en collaboration étroite avec la directrice d'école afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Cela a été complété par la formation incendie et évacuation pour le personnel communal (école, services techniques et

administratifs) dans le cadre du plan anti-intrusion, de pose de films opaques sur les vitrages donnant sur l'extérieur de l'école. Des jeux thermocollés au sol dans la cour ont également été posés dans le but d'apporter aux enfants de nouveaux espaces de jeux ludiques.

Pendant les vacances d'octobre, le fronton a été repeint permettant ainsi de finaliser l'embellissement de l'ensemble de la cour.

A la suite du changement de 3 anciennes portes donnant sur l'extérieur (et ce afin d'éviter de nouvelles infiltrations d'eau), des travaux de peinture dans le couloir ont permis de le rénover. Il en a été de même pour la salle de motricité qui a nécessité des travaux de plâtreries et de peinture suite à de multiples infiltrations d'eau.

Dernier trimestre de cette année 2021 relooking de la salle des mariages, quelques travaux pour la mise aux normes de la salle des fêtes, remplacement du parc vieillissant des illuminations de Noël, installation d'un nouvel abri bus pour nos écoliers (pas forcément d'actualité sur toutes les communes environnantes).

Reprofilage des voies et mise en place de bitume (impasse de sarrebruck et chemin d'adema), participation collective sur la voirie desservant les commerces "atlantic cuisine, serloc et délices de clara" travaux directement pris en charge par le budget communal.

### Étude pour les futurs projets 2022 :

Réalisation d'un pumtrack, sécurisation de l'ensemble de la plaine des jeux, afin d'éviter l'entrée sur le site de voiture ou autres engins motorisés, petits et grands pourront "s'éclater" sous la surveillance des parents en toute sérénité.

Réflexion la vidéo protection (combien, à quel endroit..) en collaboration avec la gendarmerie, gestion des parkings école et amaniou, rénovation de la salle amaniou.



*De nombreux travaux réalisés à l'école*

## Pumptrack

Après avoir procédé ces dernières années à plusieurs projets de valorisation du sport pour tous et amélioration du cadre de vie des Angressois, et à la demande des jeunes, la municipalité souhaite donc aménager un espace dédié à un pumptrack, parcours cycliste en boucle fermée avec plusieurs bosses consécutives et virages relevés.

Ce projet a fait suite à l'existence d'un terrain cross qui avait été improvisé sur une parcelle privée communale classée en espaces boisés classés. Ainsi pour des raisons de sécurité et de protection environnementale, et en accord avec les jeunes utilisateurs, cette problématique a été enrayée.

La réalisation de ce projet est conditionnée notamment à sa faisabilité technique, économique, sociale, spatiale, environnementale, au choix d'une parcelle de terrain.

Après examen des sites potentiels, la parcelle de terrain située sur le domaine public en continuité d'une aire de jeux située aux abords de l'école publique Jean Cazenave, retient l'attention des élus. Aussi, afin de pouvoir lancer les consultations et demandes de subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour le projet d'aménagement de cet équipement évalué de manière

prévisionnelle à 80 000 euros HT.

Depuis la délibération de principe relative au projet de pumptrack, actée le 2 juillet 2021, les élus membres de la commission travaux ont avancé sur ce projet. Ils se sont rendus sur plusieurs communes détentrices d'un pumptrack afin d'en définir notre propre besoin. Les documents projetés de l'appel d'offres sont à présent rédigés. Un conseil des jeunes sera réuni. Avant de se lancer dans une phase plus opérationnelle, il convient d'en appréhender la matrice budgétaire et son équilibre. C'est pourquoi en sus du budget participatif en cours, des dossiers seront constitués pour demande de subventions.



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence CC BY-SA

## Communication

En septembre 2020, la mise en ligne du site internet

<https://angresse.fr> a permis une première évolution de la communication de la commune en faveur des usagers.

The screenshot shows the homepage of the Angresse website. At the top, there is a teal navigation bar with the Angresse logo and menu items: ACCUEIL, MAIRIE, VOS REMARQUES, VIE LOCALE, ENFANCE | EDUCATION, and CONTACTS. Below the navigation bar is a large, scenic photograph of a dirt path leading through a wooded area towards a wooden building. The main content area features several tiles: 'Actualités' with a news item about the ALSH program, 'DIMANCHE&CIE' with a photo of a community event, 'LIGNE RTE: nouvelles réunions publiques' with a date of 17 Nov 2021, 'INFO RTE' with a date of 22 Oct 2021, and 'PROCEDURE REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE'. On the right side, there are two boxes: 'ACCÈS RAPIDE' with links to 'Pôle culinaire', 'PLUI', 'Le mot du maire', 'Intercommunalité', 'CCAS', and 'SITCOM'; and 'LIENS UTILES' with links to 'ARS' and 'Education Nationale'.

Depuis ce début d'année, une nouvelle étape, avec la mise en place de l'application "Panneau Pocket".

Face aux difficultés des envois de mails groupés via la boîte orange, la fin de vie du panneau info devant la boulangerie, il a été décidé :

- L'arrêt d'envoi de mail « Angresse Info »
- La dépose du panneau d'affichage lumineux

- La mise en place de l'application « panneaupocket » disponible sur smartphone.

Ce nouvel outil permet une meilleure réactivité dans les messages à destination de la population notamment des messages d'alertes (météo, accident, travaux ...), d'évènements ou de liens renvoyant vers notre site internet.



Panneau  
Pocket

n°1 en  
France

## Les alertes et informations de votre mairie sont sur PanneauPocket

- 1

**Téléchargez l'application**
- 2

**Recherchez votre commune**
- 3

**Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications**





Play Store

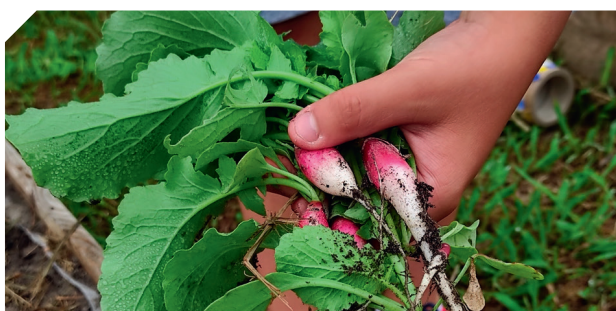


Apple Store



App Gallery

## Le jardin pédagogique



**S**uite au projet d'un jardin pédagogique initié par Marie et Anaïs, il a été convenu que service scolaire et service technique pourraient travailler en coordination et en transversalité.

Ce projet pédagogique a été impulsé sur la base du développement durable et de la transversalité, combinant projet d'animations et travail des agents techniques des services communaux.

Ces derniers se sont chargés de la mise en place de trois carrés potagers en bois de récupération et d'un récupérateur d'eau, permettant l'arrosage des futures plantations.

De leur côté, les animatrices ont construit leur projet :

### Pourquoi installer un jardin pédagogique avec les enfants de l'accueil de loisirs ?

Un jardin pédagogique, c'est avant tout un jardin où l'on apprend, où l'on s'initie au jardinage, mais pas seulement :

Un jardin d'essais, de recherches et de tâtonnements sans doute, d'erreurs et parfois d'échecs, mais surtout de réussites.

Un jardin des plaisirs simples, petits et grands, au rythme des saisons.

Enfin, un lieu où l'on aborde la biodiversité, le respect de l'environnement, la gestion et le recyclage des ressources.

**i** Vous pourrez suivre l'évolution du projet sur le site Facebook de l'accueil de loisirs de notre commune (accueil de loisirs d'Angresse).

## Le cadeau des enfants de l'ALSH de Jean Cazenave

**C**ette année, les enfants du centre de loisirs d'Angresse ont réalisé des cartes de vœux pour les aînés de la commune. Elles ont été remises lors du traditionnel repas des aînés le samedi 20 novembre 2021 par Monsieur le Maire.

Une initiative permettant de développer les liens.

Cette initiative a été mise en place conjointement par les membres du CCAS et les agents du centre de loisirs.

Touchés par les actions intergénérationnelles et ce geste citoyen, les Angressois concernés ont été émus par le geste des enfants. Certains ont même rédigé des messages à l'attention des écoliers.



## Petit rappel réglementaire et législatif...

### Afin de respecter nos voisins, veillons à :

■ Utiliser les engins bruyants (tondeuses, tailles haies, tronçonneuses, et tous engins à moteur)

● les jours ouvrables entre 8h30 et 12h00, ou 14h00 et 19h30 les samedis entre 9h00 et 12h00 ou 15h00 et 19h00

● les dimanches et jours fériés entre 10h00 et 12h00.

■ Ne pas laisser nos végétaux envahir le voisinage en coupant par exemple nos haies à 2 mètres de hauteur et au ras du domaine public.

■ Apporter nos déchets de jardinage, ou de chantier à la déchetterie, ainsi que tout objet encombrant ne pouvant être jeté dans les containers. Les agents du Sitcom vident les containers, mais ne ramassent pas les déchets posés à côté.

■ Ne pas brûler les déchets, y compris végétaux.

■ Ne pas laisser son chien errer sur la voie publique.

■ Ramasser les déjections canines de son animal.

■ Eviter le Tapage Nocturne trop fréquent.

■ Stationner sur les aires prévues à cet effet et éviter d'utiliser les trottoirs comme place de parking.

La circulation et le stationnement des autocaravanes et

des véhicules aménagés sont interdits de 7h30 à 21h30, sur les parkings ouverts au public. Cette interdiction se justifie pour les raisons suivantes :

• Sur le parking de l'école Jean CAZENAVE : sécuriser les abords de l'école

• Sur le parking Amaniou face à la Mairie : la sécurité, la salubrité et la protection du site

**Les voies douces sont destinées aux piétons, aux vélos, aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite. Ce ne sont pas des places de stationnement. Merci de respecter ces voies et leurs usagers.**

Un service gratuit de mise à disposition de deux nouvelles bennes (achetées en 2021) pour déchets verts est instauré sur notre Commune. Chaque semaine, des quartiers différents en bénéficient avec l'installation le vendredi et retrait le lundi.

**i ATTENTION : seuls les déchets verts issus de vos jardins sont acceptés dans ces bennes. Dans le cas contraire, il sera immédiatement mis fin au service**

**Dates et lieux de servitude diffusés sur le site [angresse.fr](http://angresse.fr) et affichés en Mairie**

## Frelon Asiatique

Arrivé en 2004, le frelon asiatique à thorax noir à proliféré dans toute la France et ses pays voisins, plus petit que le frelon européen, le thorax est brun foncé, son abdomen présente de fines bandes jaunes avec un dernier segment jaune-orangé.

Les reines ayant hiverné sortent fin février et l'on voit se bâtir le nid primaire jusqu'à début juin, c'est le moment le plus propice pour piéger les reines.

### Comment piéger : voir tuto sur internet

Une bouteille plastique coupée dans sa partie haute qui sera retournée et enfoncée dans le corps, des trous de 5 et 6 mm vont permettre aux autres espèces de se libérer, une ficelle au goulot pour accrochage du piège dans les arbustes.

Un mélange de 2/4 de bière brune, 1/4 de sirop de cassis, 1/4 de vin blanc vont attirer les frelons, et reste sans danger pour les abeilles car ces dernières n'ont aucune

attirance pour l'alcool.

A partir de juillet, le frelon quitte sa nursery pour élaborer un nid plus conséquent et en général en partie haute des arbres. Afin de combler son besoin en protéines, il s'attaque avec un acharnement impitoyable aux abeilles, un frelon peut massacrer jusqu'à 70 abeilles par jour, 20 à 30 frelons peuvent détruire une ruche entière en quelques minutes.

Nous vous recommandons une grande vigilance, enfants comme adultes, ce prédateur peut être très agressif envers l'homme si le nid est dans un environnement proche, haie, avant toit de maison, abri de jardin, grenier etc.... classé en danger sanitaire de 2ème catégorie pour les abeilles.

La commune d'Angresse depuis début 2018 a déjà éradiqué plusieurs nids sur l'espace public

# Sur le devant de la scène angressoise : le personnel communal

Le renouvellement de l'équipe municipale et l'arrivée de la première Directrice Générale des Services Barbara CHAUBADINDEGUY ont entraîné une remise à plat et une restructuration de l'organisation de la mairie.

Inteview de la Directrice Générale des Services, Barbara CHAUBADINDEGUY :



**Qu'attendez-vous de cette nouvelle aventure professionnelle ?**

La mairie est le 1<sup>er</sup> échelon du service public, un échelon de terrain. Les agents d'Angresse en sont les acteurs principaux. Maillons forts essentiels,

l'équipe est impliquée au quotidien, ils adhèrent à cette conduite du changement qui tend vers l'amélioration de leurs conditions de travail et efficacité du service public.

On travaille en équipe, on revient sur le sens premier de nos métiers et les valeurs du service public.

C'est pourquoi depuis mai 2020 nous interagissons ensemble sur les objectifs communs préalablement définis lors de réunions de travail hebdomadaires avec les responsables de service ; Noémie Carty responsable du service scolaire, Delphine Lopez responsable adjointe du service scolaire et Aurélien Sourrouille responsable technique en poste depuis le 12 avril 2021.

Un Comité de Pilotage a été créé début 2021.

Ce COPIL est dédié au projet d'élaboration d'un règlement intérieur concerté. Mon objectif est d'impulser de la cohésion et de la transversalité. Plusieurs outils ont été élaborés autour de la formation, la prévention, l'action sociale.

Le rôle d'une DGS : apporter à M. le Maire, aux élus et aux agents conseil, soutien, accompagnement, médiation et veille juridique afin d'assurer rigueur et transparence, travailler également en collaboration avec les différentes institutions et pour une commune de l'importance d'ANGRESSE, rester proche de la population tout en sachant dire non quelquefois, dans l'intérêt général. Se former, s'informer, informer, communiquer, fédérer mais aussi apprendre à déléguer afin d'assurer la continuité du service public telle est la mission du DGS. Un métier qui me passionne.

Je remercie chaque agent pour le travail réalisé ces derniers mois.



## 1er rang de gauche à droite

Barbara CHAUBADINDEGUY-DGS, Marie LAPEGUE-ATSEM, Anais COELHO-Agent polyvalent des écoles

## 2ème rang de gauche à droite

Séverine SEGUIN-Agent polyvalent des écoles, Delphine LOPEZ-responsable adjointe du service scolaire, Emilie HONDELATTE-Agent polyvalent des écoles, Noémie CARTY-responsable du service scolaire, Stéphanie NUNES-agent polyvalent des écoles

## 3ème rang de gauche à droite

Jérémy ROUMANEIX-agent technique, Marie-Ange SARDELUC-Agent administratif/accueil/portage, Pascal BAZILE-agent technique, Valérie MOUTON-agent polyvalent des écoles, Olivier DASSIÉ-agent technique, Aurélien SOURROUILLE-responsable technique, Pierre SARDELUC-agent technique, Cendrine CREPEL-ATSEM- Corinne TOURNIER-agent administratif/urbanisme





**LE SERVICE SCOLAIRE**

**Interview de la responsable du service scolaire  
Noemie CARTY et de la responsable adjointe  
Delphine LOPEZ**



**Comment décririez-vous votre journée de travail à un parent ?**

De nombreuses actions sont mises en place pour répondre aux besoins des familles (accueil pré et post scolaire, extra-scolaire, centres de loisirs, ...) et des temps sont définis en amont pour enrichir les apports pédagogiques de l'école (activités culturelles et sportives, classes de découverte, informatique...).

L'équipe se forme continuellement afin de permettre aux enfants de bénéficier des activités nombreuses et variées, au contenu récréatif et pédagogique. Chaque agent s'assure que vos enfants s'épanouissent,

deviennent autonomes.....tout simplement pour les aider à grandir. Toutes nos actions s'inscrivent dans le cadre des projets d'école et des orientations municipales en faveur du bien être de l'enfant.

Les agents intervenant sur les temps périscolaires participent à l'éducation de vos enfants aussi bien sur le plan affectif qu' éducatif sans oublier d'être aussi leur confident. Nous sommes un relais auprès des familles, nous intervenons sur des moments clés de la journée de l'enfant le matin le midi et le soir. Nous nous attachons à vos enfants, avons des anecdotes avec chacun et prenons un petit coup de vieux quand parfois ils viennent nous solliciter pour une demande de stage (collège, bafa) ou tout simplement pour compléter notre équipe sur l'été. Qui sait dans quelques années c'est peut être vos enfants qui rédigeront cet article.



**LE SERVICE TECHNIQUE**

**Interview du nouveau responsable technique  
Aurélien SOURROUILLE**



**A quoi ressemble une journée au travail type et sur quels projets travaillez-vous actuellement ?**

En poste depuis le 12 avril 2021, le responsable technique encadre les 5 agents techniques. L'équipe des services techniques est composée de 5 agents polyvalents, qui répondent aux différentes missions de la commune. Le service a en charge au quotidien : de l'entretien des bâtiments communaux mais aussi

la voirie communale, les espaces verts, la gestion du matériel, maintenance des engins, organisation des manifestations de la ville, les interventions urgentes.... Cette année 2021, le nouveau quartier autour du collège, les nouveaux équipements ; gymnase/mur à gauche et terrain synthétique ont généré une charge de travail supplémentaire, avec une nécessité de planifier le panel des missions du service qui demeurent polyvalentes. Aussi le projet d'extension du local technique avance ; les travaux vont démarrer offrant ainsi un lieu de qualité aux agents : vestiaires, bureau, sanitaires et zone de stockage.

**LE SERVICE ADMINISTRATIF**

**Comment décririez-vous votre travail à un usager ?**

Les agents des services administratifs, tous polyvalents sur Angresse, disponibles et réactifs, se relaient pour assurer la continuité du service public et répondre aux demandes des administrés. Outre la mission d'accueillir, d'orienter et d'informer le public, le poste d'accueil nécessite une grande disponibilité, une capacité d'écoute importante, une très bonne connaissance de tous les

services municipaux et surtout, une réactivité immédiate en cas d'urgence manifeste.

Cette année nous avons avancé sur diverses missions ; la gestion et organisation du cimetière, mener à bien l'organisation des élections, apport sur notre site internet, amorcer la gestion administrative de la taxe de séjour, planification de la facturation, gestion des nouvelles permanences du CCAS, nouvelle organisation des mises à disposition des salles, ré organisation du service administratif, de l'urbanisme.



Marie-Ange



Corinne



Stéphanie

## Angresse sport pelote



Plusieurs titres ont une nouvelle fois marqué notre club cette saison, en place libre. Titres forts en plaisir et en émotion.

Ce qui laisse entrevoir un avenir très prometteur pour notre club, en place libre, mais aussi et surtout en Mur à gauche, car depuis le 1er Septembre 2021, nos licenciés peuvent s'entraîner dans notre tout nouveau et très beau mur à gauche situé au collège d'Angresse.

Cela va permettre d'effectuer nos parties de championnat à domicile sur notre fronton et de rêver à de nombreux nouveaux titres régionaux et nationaux.

En espérant y organiser très vite un tournoi, ouvert à tous.

### PALMARES 2021 :

#### ● Denis Canalis & Christophe Caroff

CHAMPIONS DE FRANCE VETERANS

Paleta gomme pleine place libre 2021 (+ de 45 ans)

#### ● Rémy Carrère & Robin Pinzio

CHAMPIONS DE FRANCE

Pala Corta place libre 2021

#### ● Léo Goncalvès & Pablo Sorin

CHAMPIONS DES LANDES

Paleta gomme pleine place libre 2021

#### ● Léo Goncalvès & Pablo Sorin

CHAMPION DE FRANCE

Paleta gomme pleine place libre 2021



### Bureau :

**Président**

Canalis Denis

**Vice-président**

Boulon Nicolas

**Trésorier**

Boulon Mathieu

**Secrétaire**

Carrère Rémy

**Secrétaire adjoint**

Lagoutte Geoffray

### Membres du bureau

**Canalis Kévin**

**Nivaut Guillaume**

**Capdo Thomas**

### ECOLE DE PELOTE

Notre projet prioritaire pour l'année 2022, c'est de relancer, redynamiser et transmettre notre passion auprès des enfants.

Ce sont eux qui feront vivre la pelote après nous... Comme disent les anciens, c'est la relève.

### EDUCATEUR

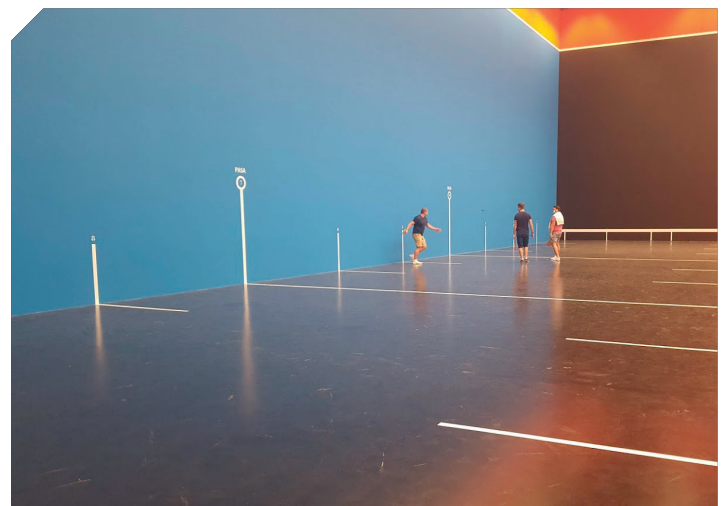
Laurent Piquet, notre éducateur depuis plusieurs années, assure les entrainements le mardi et le jeudi de 16h30 à 20h. Les entrainements se feront selon la préparation des championnats, sur le fronton place libre d'Angresse, mais aussi dans notre mur à gauche.

Pour tous renseignements, Laurent Piquet 06.03.53.18.60 ou Denis Canalis 07.84.70.25.23

### Notre effectif de licenciés

- Pitchouns 6
- Ecole de sports (poussins, benjamins, minimes) 8
- Séniors féminines 3
- Séniors hommes 22

Nous vous félicitons à tous pour avoir défendu fièrement les couleurs de notre club.



Nous ne sommes pas uniquement à la recherche de titres, le principal est de prendre du plaisir, de lier des amitiés, de développer et transmettre notre passion du plus jeune au plus ancien, filles et garçons. Venez nombreux, le club de pelote vous attend pour vous faire vivre ou découvrir la pelote basque.

Un grand MERCI, à tous les licenciés, leur famille et amis, d'être toujours présents pour nous aider à nos manifestations, et à nos réceptions. Après les finales championnats de France vétérans l'année dernière, en 2021, nous avons reçu sur notre

fronton les finales championnats de France jeunes (poussins, benjamins, minimes). Tout ceci ne pourrait pas se réaliser sans le soutien de nombreux bénévoles.

Un grand MERCI, à notre municipalité, M. le Maire, ses adjoints, ses conseillers pour leur aide, leur soutien constant à notre club, pour la réalisation de notre mur gauche, et la rénovation de notre fronton place libre.

## Sauvons nos Barthes

**N**otre association a été créée dans l'objectif de redonner à nos Barthes abandonnées leur splendeur d'il y a 20 ans. Nous n'avons pas cessé de nous battre dans cet objectif avec l'appui inconditionnel de la Mairie d'ANGRESSE. Nous avons avant le confinement près de 200 adhérents et nous comptons sur vous tous pour revenir auprès de nous continuer cette lutte sans relâche. Notre assemblée générale en début d'année devra montrer votre attachement à cette cause environnementale essentielle pour la Commune.

En ce début d'année 2021, nous avons pu suivre le bon fonctionnement du bassin dessableur.

Courant août, nous nous sommes rapprochés du syndicat de rivière pour tenter de régler un problème urgent : redonner un écoulement au ruisseau du moulin de Lamothe complètement ensablé et bouché sur plus d'un kilomètre en aval du bassin dessableur. Cela avait pour effet de constituer des bras d'écoulement des eaux dans les zones les plus basses de parcelles côté Angresse. De ce fait, l'eau qui avait quitté son lit initial se diffusait n'importe comment et stagnait en entraînant la formation d'un vaste marécage insalubre avec par endroits la destruction de boisements remarquables et centenaires.

Le syndicat de rivière n'ayant pas de moyens financiers, notre association non plus, nous nous sommes tournés vers les communes d'Angresse et de Benesse-Maremne qui ont accepté de financer ces premiers travaux et nous les en remercions encore vivement.

Il fallait aussi des intervenants en complément et des membres de l'association, accompagnés par les salariés du syndicat de rivières, qui ont su répondre présents,

merci à eux. D'ores et déjà, le bouchage des dérivations des eaux du Canal de Lamothe a eu pour effet de redonner aux eaux leur chemin d'origine. L'enlèvement des embâcles a permis de donner une largeur correcte pour l'écoulement, bien que moindre que la largeur d'origine. La profondeur du canal n'a pas pu être vraiment modifiée, mais un effet de chasse d'eau peut déjà être constaté et il faut compter là-dessus (avec l'appui capital de blocage des sables dans le bassin) pour inverser le phénomène de colmatage du fond du canal.

Bien sûr, il faudra quelques années pour que la situation s'améliore vraiment mais réjouissons-nous de cette inversion de tendance déjà considérable.

Il faut à présent que le Comité de Pilotage initié par MACS redémarre afin que soient assurés pour l'avenir l'entretien des ouvrages réalisés, la poursuite des travaux et des études nécessaires, le devenir final du site et sa future gestion. A ce sujet, nous venons d'envoyer un courrier au Président de MACS pour l'inviter à convoquer une réunion du COPIL (comité de pilotage) dans les plus brefs délais.

Lors du forum des Associations le 4 septembre, nous avons vu que des Angressois s'intéressaient à notre cause et prévoyaient de nous rejoindre ; c'est encourageant.

Gardons espoir pour le futur d'une reconquête de nos Barthes et soyons toujours plus nombreux pour l'aboutissement de cet objectif.

 **Le Président**  
**Jean-Pierre MINJON**

## Le comité des fêtes d'Angresse

L'association du Comité des fêtes d'Angresse, dont le but est d'animer la commune, a dû faire face, cette année encore, aux restrictions relatives aux manifestations. Seul un événement a pu être organisé en 2021: les fêtes estivales d'Angresse.

Malheureusement, les trois jours normalement programmés ont dû être raccourcis en une seule et même journée. Pour autant, ce jour de fête, que l'on estimait indispensable pour la commune et ses habitants, s'est très bien déroulé. Malgré les règles sanitaires à respecter, le Comité comme les villageois ont pu profiter de ce moment tant attendu.

A ce titre, nous tenons à remercier la mairie pour tout le travail qu'elle a fourni pour nous permettre d'organiser cette journée. Nous remercions également les Angressois, qui nous ont fait confiance et qui ont parfaitement respecté les règles sanitaires imposées.

Pour l'année 2022, nous souhaitons de tout cœur pouvoir organiser tous les événements auxquels nous avons déjà réfléchi avec beaucoup d'enthousiasme. Nous espérons que la situation sanitaire nous permettra de perpétuer ce pour quoi l'association a été créé : animer le village et offrir des moments de joie à ses habitants.

Sachez aussi que tout le monde est le bienvenu au sein du Comité des fêtes d'Angresse. Petits et grands peuvent nous rejoindre sans hésitation. Nous avons également à cœur d'accueillir chaleureusement les nouveaux habitants de notre chère commune.



En effet, nous serions heureux de pouvoir partager les traditions du Comité avec tous ceux qui voudraient nous rejoindre.

**i** Pour cela, vous pouvez nous contacter sur notre page Facebook : **Le Comité des fêtes d'Angresse** ou encore par e-mail [cdfangresse@outlook.fr](mailto:cdfangresse@outlook.fr)

En espérant pouvoir animer notre chère Angresse en cette année 2022 à venir,

**”** Les Présidentes du Comité des fêtes d'Angresse, **BLANGY Charlène, FILLONNEAU Manon et MENDES Oihana**

## 3A



Bonjour à vous tous, amis et adhérents de notre club des 3 A.

Enfin, le bout du tunnel!... Ces deux ans de séparation ont été très, très longs pour tous ; beaucoup m'ont fait part de leur solitude, mais vous avez été tous très prudents et

nous aurons très vite la joie de nous revoir et de partager plein de bons moments.

Le club ouvre à nouveau ses portes le 19 octobre. Après un nettoyage et un réaménagement de la salle, les jeux reprennent toujours les mardi et vendredi de 14h30 à 17h30.

Le pass sanitaire sera obligatoire pour venir nous rejoindre...

Nous reprendrons bien sûr par la suite nos repas, sorties, voyages comme auparavant...

**i** Pour venir nous rejoindre, tél Jeanine: 06 02 28 67 83, Tél Lulu: 06 89 70 84 74

ou venez nous voir les mardis et vendredi après-midi, salle du club (derrière la mairie)

Bien amicalement à vous tous,

**”** Jeanine

## ARA

L'Association des Randonneurs d'Angresse (ARA) fêtera en 2022 ses dix ans d'existence.

Que de chemin parcouru depuis sa création par un petit groupe d'amis. Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents, qui se sont rapidement intégrés au sein de cette association où les maîtres mots sont avant tout : amitié, convivialité et partage.

**Vous trouverez sur notre site [www.rando-ara.fr](http://www.rando-ara.fr) tous les renseignements et contacts si vous désirez nous rejoindre pour partager notre passion .**

” Le Président  
Mariano Garcia



## ANGRESSE GYM CLUB



Rentrée sportive dynamique pour les tous petits à ANGRESSE GYM CLUB !

Que du bonheur...pour les bambins de 18 mois à 5 ans, que nous accueillons depuis la rentrée le Mercredi matin ou le Samedi matin dans la salle située près de la Mairie (salle partagée avec le club de judo).

Notre nouveau matériel spécifique (voir les photos) nous permet de rendre la pratique de cette gymnastique plus créative et sportive.

Il y a encore quelques possibilités d'inscription...

i Contactez Dominique Nieucel au 06 33 35 45 13 .

A bientôt

## L'A.D.A.M.A.I.D.

L'Association Des Assistantes Maternelles Agréées Inter Départementale

Elle regroupe des A.M.A. (Assistants Maternelles Agréées) en leur proposant une aide administrative (contrat de travail, déclaration d'impôts, aide aux courriers, etc...) et un soutien pour établir leurs contrats de garde d'enfants et autres calculs.

Nous faisons partie de la C.C.P.D. Commission Consultative Paritaire Départementale. Cette commission est constituée de 8 membres (4 représentants le département et 4 représentants les A.M.A. et les Assistants Familiaux) élus pour 6 ans, qui statuent sur les retraits, les non-renouvellements et les apports de restriction au contenu des agréments et la formation professionnelle.

Diverses manifestations sont organisées dans l'année : braderie, vide poussette, participation au téléthon ainsi qu'un goûter de Noël avec spectacle.

Notre association est ouverte à toutes les A.M.A. du département des Landes.

i Pour tous renseignements vous pouvez contacter Sylvie DUPIN au 05 58 43 95 30 ou en envoyant un courriel à [adamaidlandes@gmail.com](mailto:adamaidlandes@gmail.com)  
Page facebook : ADAMAID



### Les copains d'abord VTT



**M**algré les confinements successifs et les restrictions sanitaires nous avons pu tant bien que mal poursuivre notre activité de pleine nature. Moins impactés que nos amis pratiquant un sport en salle nous avons pu continuer de sillonner les sentiers alentours. Lors de nos sorties dominicales en forêt nous constatons de plus en plus de comportement irrespectueux sur notre environnement. Plusieurs témoignages de pratiques

peu recommandables (dont nous vous épargnerons la longue liste) sont de fait dans cette forêt que nous nous devons tous de respecter. Tous les utilisateurs du massif forestier (marcheurs, coureurs, cueilleurs de champignons, chasseurs, sylviculteurs et nous-mêmes pratiquant de VTT) ont dans leurs rangs, malheureusement, des éléments bien peu respectueux de cet environnement. Nous sommes tous dans notre club, des amoureux inconditionnels de ce magnifique massif forestier. Nous nous émerveillons à chaque sortie, en toutes saisons et par tous les temps.

Nous sommes tous très affectés et dégoûtés lorsque nous constatons des dégradations et des dépôts de déchets sauvages en forêt. Notre club étant affilié à la FFVELO, nous respectons une charte de bonne conduite inculquée à chaque membre de notre association. En venant avec nous vous avez l'assurance de pratiquer le VTT de façon raisonnée. Une chose est certaine de plus en plus de population sur notre territoire entraîne bien logiquement de plus en plus de désordres. Il faut savoir trouver des solutions, s'adapter et vivre avec ces contraintes. **Un vœu pour les années à venir : Que tout le monde se respecte et respecte notre mère nature.**

### Judo Shiaï Club

**D**epuis la rentrée scolaire, le Judo Shiaï Club a repris ses activités au dojo d'Angresse. Le Club accueille les enfants à partir de l'âge de 4 ans et propose, plusieurs fois par semaine, des cours de judo, Ju Jitsu et de renforcement musculaire. Cette nouvelle activité, qui a lieu tous les mardis, est destinée aux adultes qui souhaitent se maintenir en forme et améliorer leur condition physique dans une ambiance conviviale.

Sachez que les inscriptions se font tout au long de l'année et qu'il est possible de participer à des séances d'essai avant de s'engager pour toute la saison.

**i** Si vous souhaitez en savoir plus, tous les renseignements sont disponibles sur le site internet du club [www.judocapbreton.com](http://www.judocapbreton.com) ainsi que sur la page Facebook

<https://www.facebook.com/judoshiaiclubcapbreton>, ou tout simplement en vous rendant sur place, au dojo d'Angresse qui se situe juste à côté de la Mairie.

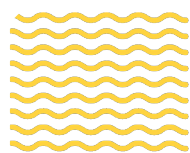


## Brasil Sunshine

L'association Brasil Sunshine créée en septembre 2019 et basée à Angresse a pour but de propager la culture brésilienne (musique, théâtre, danse, sports en général, art plastique, cuisine, vidéo, photographie) en créant un point d'intersection entre des acteurs brésiliens et du public européen. Depuis sa création, de nombreux projets ont été réalisés et de nouveaux artistes se sont associés en abordant de plus en plus de publics distincts.

En effet, l'association a commencé par proposer des concerts de musique brésilienne et musique du monde : le duo franco-brésilien Dom & Danaé, fondateur de l'association, propose un répertoire de compositions et de relectures de musiques brésiliennes avec une touche française et une mise en scène et interprétation poétique et spectaculaire ; le duo LES AFROLANDAIS formé par Dom, artiste Brésilien, et Kyekyeku, artiste Ghanéen, envoûte le public au son de leurs guitares ultra mélodieuses et rythmiques à la fois, aux sonorités afro-brésiliennes, nous conviant à la danse et au voyage ; le groupe TUDO BEM, qui signifie « tout va bien », formé par Liam Valent et Loïc Bonnaud, deux jeunes musiciens landais, et DOM, présente un répertoire de musiques instrumentales aux couleurs et rythmes tropicaux ; le duo brésilien LIRAH formé par Lívia Guedes et Ramon Murcia présente des compositions et relectures parcourant divers registres de la musique brésilienne avec douceur et sourires.

L'association Brasil Sunshine a aussi accompagné l'artiste Philippe Dugardyn, bien connu comme le brocanteur des Volets Bleus d'Angresse, pour la production musicale de compositions de cet artiste local et la réalisation du vidéoclip de son titre À Hossegor lancé en octobre 2019. Au cours des années 2020 et 2021, malgré la pandémie de Covid-19, l'association est restée très active et de nouveaux projets ont vu le jour. Dom, Danaé et Zoë Dugardyn ont créé un conte musical franco-brésilien abordant l'écologie avec féerie intitulé LES PIEDS DANS L'EAU GLACÉE qui est avant tout un spectacle jeune public mais aussi, depuis



## Brasil Sunshine

juillet 2021, un album illustré accompagné d'un conte audio accessible via un QR Code. Ce spectacle et le livre audio qui l'accompagne ont déjà réalisé une belle tournée au sein d'écoles, de crèches, de centres de loisirs, de médiathèques, de festivals, de centres spécialisés et de théâtres des Landes et la compagnie œuvre toujours, au mieux possible, à sa diffusion.

En lien avec les CMR (Centres Musicaux Ruraux) des Landes, Dom et Danaé ont créé un atelier musique et chant pour les tous petits (de 0 à 5 ans) et les adultes les accompagnant (parents, assistantes maternelles, animateurs de crèches...). Ils embarquent leur public dans un voyage au Brésil par le biais de textures sonores, de comptines franco-brésiliennes et de compositions mélodieuses et ensoleillées. Le public est amené à jouer, chanter et danser avec eux. De nouvelles propositions musicales sont nées comme la Roda de Samba et le Forró Sunshine présenté au TUBE à Seignosse en août et ayant été un des temps forts de la saison estivale 2021 et d'autres artistes locaux ont ponctuellement été produits comme Cécile Gallach aussi connue sous le nom de LA MOUETTE PAS MUETTE et le duo KULÉ KULÉ. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.brasilsunshine.com](http://www.brasilsunshine.com). Brasil Sunshine aspire à continuer à disséminer l'Art, la Culture et les messages promouvant une meilleure vie ensemble sur notre jolie planète, autant en Europe qu'au Brésil.

 Association BRASIL SUNSHINE  
3 Avenue de la Mairie  
40150 Angresse  
SIRET : 877 745 927 00013  
[www.brasilsunshine.com](http://www.brasilsunshine.com)  
[brasilsunshinewave@gmail.com](mailto:brasilsunshinewave@gmail.com)  
06.79.84.09.91

## Les Arts d'Angresse

L'association a repris ses activités avec un nouveau professeur : **Madame Corinne Larre**. Cette année nous assurons **uniquement des cours pour adultes**.

**MARDI — 15H30 - 17H30 — ACRYLIQUE OU HUILE**

**JEUDI — 9H30 - 11H30 — AQUARELLE**

**JEUDI — 14H00 - 16H00 — ACRYLIQUE OU HUILE**

Tous les cours ont lieu dans la salle Amaniou du rez de chaussée, dans le cadre des mesures sanitaires réglementaires

 **Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter la présidente Mme Colchen au 06 09 26 10 58**

# Tennis Club d'Angresse



Le début de la saison 2022 se caractérise par une baisse significative de nos effectifs ; plus que 132 membres se sont inscrits cette année dont 85 enfants et 47 adultes, contre 167 l'année dernière (104 enfants / 63 adultes) et 180 (114 enfants / 66 adultes) l'année précédent.

Cette baisse de fréquentation s'inscrit dans une tendance générale, puisque la plupart des sports ont vu fondre le nombre de leurs licenciés entre l'an dernier et cette année ; la nécessité de disposer du pass sanitaire a certainement contribué à cette baisse.

Pourtant, le club a souhaité dès le printemps 2021 créer une dynamique particulière pour éviter cette désaffection : deux heures supplémentaires de cours hebdomadaires ont été allouées à l'école de tennis, des stages ont été organisés, des cours pour adultes et enfants destinés aux compétiteurs ont été mis en place, et des actions aidées par la Fédération dans le cadre de son plan de relance ont été menées.

Les cours sont toujours assurés par Sylvie, notre monitrice, ancienne numéro 10 française, aidée par Anne-Marie, titulaire du diplôme d'aide moniteur tennis (AMT CQP).

Le coût de la carte de membre du club n'a pas augmenté cette année.

Il n'a pas pu être organisé de manifestation au cours de cette année ; notre fête du tennis annuelle qui se tient en juin nous a particulièrement manqué car elle permet de clôturer l'année de l'école de tennis dans un cadre convivial et amical propice aux rencontres entre joueurs, dirigeants, parents d'élèves et moniteurs.

Les compétitions par équipe ont été pratiquement inexistantes ; en individuel par contre, notre tournoi d'été a pu se tenir après l'annulation de son édition précédente ; nous avons donc eu le grand plaisir de pouvoir à nouveau célébrer cet événement majeur de notre année tennistique. Cette année le tournoi était ouvert aux 2èmes

séries jusqu'au classement de 4/6 alors qu'il était limité à la fin de la troisième série (15/1) lors de la précédente édition. Les matchs furent donc encore plus spectaculaires tout en maintenant l'ambiance très conviviale qui caractérise le tournoi, de l'avis des participants.

Les angressois furent nombreux à participer et certains d'entre eux ont brillé par leurs résultats ou par leur pugnacité aux cours de quelques matchs homériques.

Encore merci aux bénévoles qui ont permis cette année encore que le tournoi se déroule dans les meilleures conditions.

Les finances du club se maintiennent malgré l'augmentation des charges et le prévisible impact sur le budget de la baisse du nombre d'inscriptions cette année.

Heureusement, les sponsors ont encore une fois répondu présent à l'appel ; nous les en remercions ainsi qu'Anne-Marie qui se charge toujours avec constance de les convaincre de nous soutenir.

La dernière assemblée générale du club s'était tenue en janvier 2020 ; nous avons profité d'un moment de calme avant une probable nouvelle vague, pour tenir l'assemblée générale concernant l'année 2020, et par la même occasion celle de 2021 puisque la comptabilité du dernier exercice venait d'être clôturée.

L'équipe dirigeante fut reconduite avec simplement le remplacement de Dominique, que nous remercions pour ses bons et loyaux services, par Chantal, nommée au poste de secrétaire, et qui oeuvrait déjà dans l'ombre depuis un certain temps.

Et malgré une affluence elle aussi en baisse, le moment de convivialité qui suivit nous rappela ceux d'autrefois.

Nos projets pour l'année qui vient : toujours améliorer la qualité de l'enseignement et notamment en préparation à la compétition, et se doter d'un terrain de padel, sport de raquette ludique et donc plus rapidement accessible que le tennis, se pratiquant à 4 sur un court réduit (10m \* 20m) et qui dépend également de la FFT. Ce projet est en cours de présentation à la Mairie à qui nous demanderons également de faire repeindre les 2 courts de tennis extérieurs initialement rouge brique et tirant fortement sur le gris aujourd'hui.

A bientôt sur les courts.

” Le bureau du TCA



## Le CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) anime une action de prévention et de soutien social sur la commune et dispose d'une autonomie juridique et administrative et d'un budget propre.

### CCAS ANGRESSE

Tel: 05 58 43 51 94

(permanence mairie le jeudi sur RDV tous les quinze jours)

- Demande de logements sociaux
- Portage de repas à domicile
- Demande de téléalarme
- Soutien financier ponctuel aux familles en difficultés
- Organisation et financement du repas des anciens
- Colis pour ceux qui ne peuvent venir au repas
- Diverses participations financières
- Orientations du public vers les services
- Actions contre la précarité et situations de détresse

### MAISON DE LA SOLIDARITÉ ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

27 allées du Boudigau 40130 Capbreton

Permanence de 9h à 10h Tèl: 05 58 72 26 61

Bureau

Tèl: 05 58 72 28 11

### CIAS SERVICE AIDE À DOMICILE

Tél : 05 58 77 23 96

Allée des camélias à St Vincent-De-Tyrosse

- Aide à domicile
- Accompagnement et transport

### ESCALE NUMERIQUE

Espace ouvert au public pour disposer d'outils informatiques, d'internet et d'initiations et conseils

- A Saint Vincent de Tyrosse Tèl: 05 58 77 22 39 Espace Grand Tourren
- A Capbreton Tèl: 05 58 41 09 51 Escale info 17 av G.Pompidou
- A Soustons Tèl: 05 58 41 37 18 Pôle Caunegre 14 av Marechal Lecler



# Numéros Utiles

## Mairie

183 av. de la Mairie – 40150 ANGRESSE  
 Tél. 05 58 43 51 94  
 Mail : mairie@angresse.fr Site Internet : www.angresse.fr  
 Secrétariat ouvert :  
 Lundi – Mardi – Jeudi :  
 8h30 à 12h et 13h30 à 18h  
 Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

## Accueil de Loisirs

Tél. 05 58 43 97 09  
 Mail : alsh@angresse.fr

## Conciliateur de justice

Tél. 05 58 41 50 11  
 Mairie de Soustons

## Assistants sociaux

Tél. 05 58 72 28 11  
 Centre médico-social de Capbreton

## La Poste d'Angresse

Tél. 05 53 43 64 00  
 Ouverture du lundi au vendredi de 09h30 à 12h,  
 le samedi de 9h à 11h30

## Gendarmerie 17

531 av. Charles de Gaulle – Seignosse

## Pompiers 18

Route d'Angresse – Capbreton

## SAMU 15 ou 112

## Taxi médicaments

Tél. 05 58 43 51 94

## Déchetterie

Tél. 05 58 43 92 79

Route de Seignosse – Soorts-Hossegor

Horaires du lundi au samedi :

Hiver : 8h – 12h et 13h30 – 18h

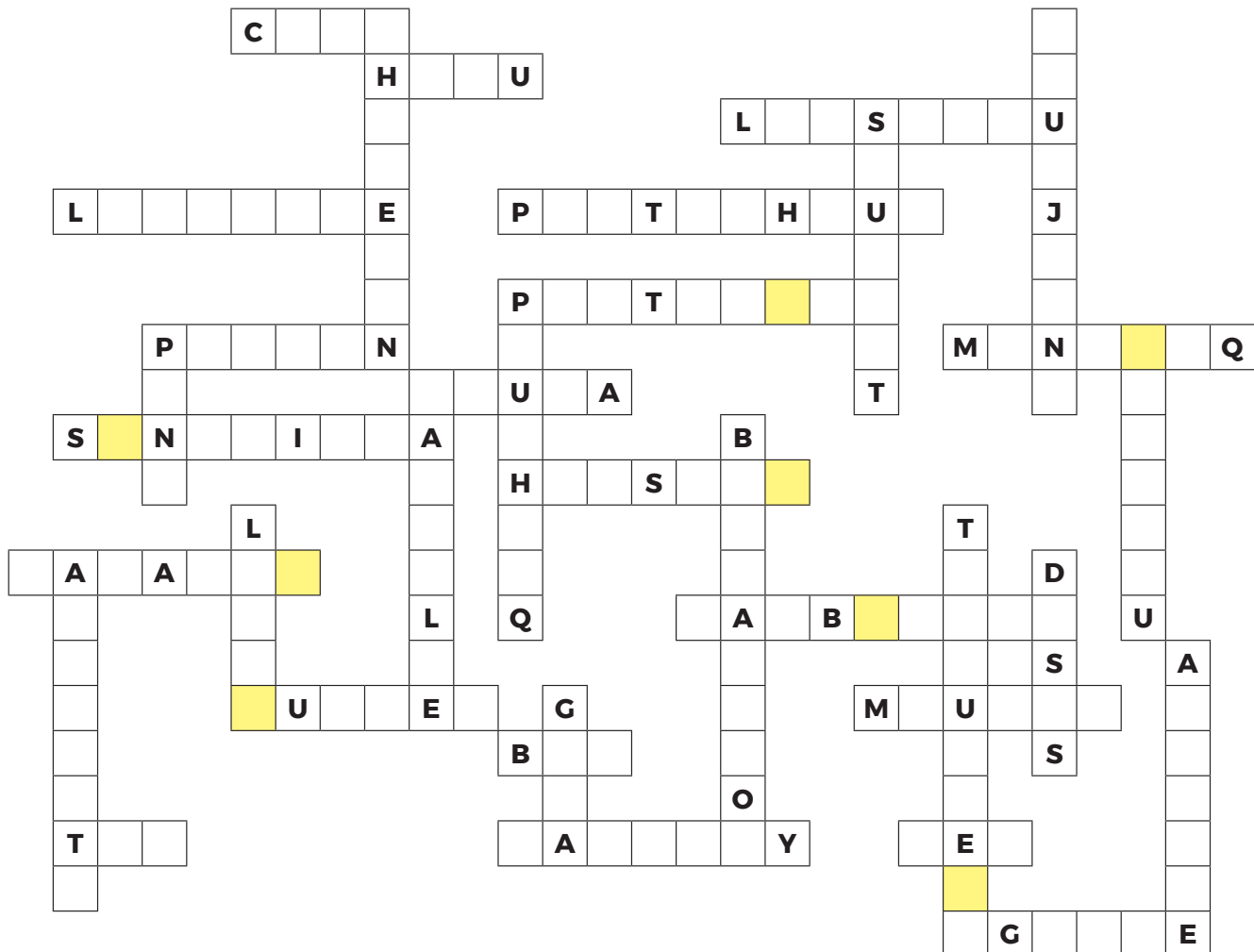
Été : 8h – 12h et 13h30 – 18h

Dimanche et jours fériés : 13h30 – 18h

Fermée le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier

**TV LANDES** pour voir ou revoir l'actualité sur notre Commune et dans les Landes : <http://tvlandes-replay.fr/>

# Retrouvez les quartiers d'Angresse !



■ NOM DU COLLEGE : ELISABETH ET ROBERT

## Action Culture

La commune d'Angresse s'est associée avec d'autres communes de MACS, afin d'apporter son soutien au monde culturel en participant au projet « Affichons nous » de l'association Cinq seconde.

Cette affiche dessinée par **Marc Large** est restée présente sur notre panneau d'affichage pendant plusieurs semaines.



De juillet à octobre, vous avez pu découvrir une expo au parc Amaniou issue d'un projet photographique des élèves de 4eme du collège d'Angresse avec notamment la participation de la commune.

Le « décrochage » de l'expo a eu lieu le 14 octobre en présence du photographe, de l'association troisième session, du Maire, des élus, du directeur du collège, de son adjoint, du professeur d'art plastique, du personnel communal et des enfants de 4<sup>ème</sup>.



Cette initiative a trouvé un prolongement au sein de l'ALSH avec cette association toujours autour de la photo.

# Quizz : L'Urbanisme en toute légalité

La réglementation concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire évolue avec les nouveaux besoins et les nouvelles attentes des populations. Ainsi, les plans, projets et / ou schémas se succèdent sans donner une totale lisibilité aux citoyens. C'est pourquoi, nous avons tenu à vous présenter quelques notions importantes relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire qui, nous l'espérons, vous éclaireront...



**Ne risquez pas un refus de permis de construire, de déclaration préalable ou de certificat d'urbanisme...**

**Testez vos connaissances...**

## QUESTION 1 :

Des règles d'urbanisme s'appliquent systématiquement à toutes les propriétés privées situées sur le territoire français.

- A oui
- B non
- C commune par commune si le maire l'a décidé
- D département par département si le préfet l'a décidé

## QUESTION 2 :

Les règles d'urbanisme sont identiques pour chaque propriété privée située sur le territoire français.

- A non, elles dépendent de la Région où est située la propriété
- B non car le maire décide au coup par coup
- C oui elles sont inscrites dans le Code de l'Urbanisme
- D non, elles peuvent être différentes d'une zone à l'autre dans une même commune

## QUESTION 3 :

Je peux trouver les règles d'urbanisme applicables à mon terrain

- A directement en lisant le Code de l'Urbanisme
- B dans le Code de la construction et de l'Habitat
- C sur le site internet du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables
- D à la Mairie du lieu où est situé le terrain

## QUESTION 4 :

Que signifie le sigle PLUI ?

- A programmation légale d'urbanisation
- B plan local d'urbanisme Intercommunal
- C programme local d'urbanisme
- D plan local d'urbanisation

## QUESTION 5 :

Selon la surface de mon terrain, je pourrai construire une maison plus ou moins grande :

- A non cela n'a aucun rapport
- B oui si la réglementation prévoit un calcul d'emprise au sol
- C quelque soit la surface du terrain je peux construire une maison, mais au maximum de 250 m<sup>2</sup>
- D je peux toujours construire mais au maximum sur 20% de la surface du terrain

## QUESTION 6 :

Avant de construire une dalle en béton de 25 m<sup>2</sup> sur le sol autour de ma maison

- A je n'ai besoin d'accomplir aucune formalité
- B je dois déposer une déclaration préalable
- C je dois déposer un permis de construire
- D je dois déposer un permis d'aménagement

## QUESTION 7 :

J'ai obtenu mon permis de construire, mais je voudrais y ajouter quelques éléments (piscine, clôture...),

- A je m'en tiens strictement aux prescriptions de l'arrêté du Permis de construire
- B je peux construire d'autres annexes sans demande préalable
- C je demande un permis modificatif
- D je demande l'annulation de mon permis de construire

## QUESTION 8 :

Pour construire une clôture sur la commune :

- A je n'ai besoin d'aucune autorisation
- B il n'existe aucune réglementation
- C je dois vérifier le zonage de ma parcelle associé au règlement du PLUI
- D une déclaration préalable est obligatoire dans les secteurs protégés

## CALCULEZ VOTRE SCORE

1A; 2D ; 3D ; 4B ; 5B ; 6C ; 7C ; 8C

## ANALYSE DE VOTRE SCORE :

**8 bonnes réponses** : C'est parfait !

**Entre 6 et 7 bonnes réponses** : pas d'inquiétude mais n'hésitez pas à venir interroger nos agents en mairie

**De 0 à 5 bonnes réponses** : • aucun projet de construction sur Angresse, alors tout va bien !

• projet d'urbanisme sur la commune,

**COMPOSEZ OBLIGATOIREMENT LE 05.58.43 51.94** et demandez le service urbanisme !